

PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

32539

► LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

MENTON (06) : Menton est une commune située dans le département des Alpes-Maritimes, à la frontière avec l'Italie voisine. A seulement 10 km de la Principauté de Monaco, cette station touristique balnéaire est ouverte sur la mer Méditerranée et bénéficie d'un climat clément au fil des saisons. Connue pour sa fameuse fête du citron, cette ville dynamique au charme du Sud offre un panel complet de divertissements pour ravir tout ^{chacun} ainsi qu'un cadre de vie privilégié.

Un cursus scolaire complet peut se faire sur place, la commune ^{comptabilisant} 12 écoles maternelles, 10 écoles primaires, 3 collèges, un lycée et des formations post-bac (IFSI/IFAS, SciencesPo Paris, option Méditerranée-Moyen-Orient-Asie Mineure). La commune est particulièrement bien desservie par les transports : la gare se situe en centre-ville, le réseau autoroutier est à 2 km, l'aéroport le plus proche se trouve à 25 Km et des liaisons maritimes sont assurées à destination de la Corse, de l'Italie, de l'Algérie et de la Tunisie.

La commune compte des supermarchés, centres commerciaux et ^{un type de commerce} en centre-ville. Elle est également dotée d'installations sportives, de 2 piscines et d'un cinéma.

► L'ENVIRONNEMENT MÉDICAL ET PARAMÉDICAL

Médical

Le secteur d'activité Menton / Roquebrune-Cap-Martin et ses 3 communes semi-rurales limitrophes compte 45 000 habitants hors saison touristique. Dans ce secteur d'activité, se trouvent 48 médecins généralistes (dont une trentaine sont proches de la retraite et 12 jeunes installés), 6 cabinets de groupe et environ 20 médecins généralistes exerçants seuls. Plusieurs spécialités sont présentes dans le secteur (à maximum 10 km sur le territoire monégasque) : 8 cardiologues, 3 ORL, 6 pneumologues, 5 dermatologues, 4 pédiatres, 6 gastroentérologues, 6 ophtalmologistes, 3 endocrinologues, 7 urologues, 4 rhumatologues et 6 chirurgiens viscéraux.

Concernant les structures médicales : 2 hôpitaux (1 sur Menton et 1 à Monaco), une maison de convalescence et 4 maisons de retraite se trouvent sur place.

Paramédical

L'ensemble Menton / Roquebrune-Cap-Martin est pourvu des spécialités suivantes : environ 40 infirmiers, 30 kinés, 20 pédicures, 12 orthophonistes et 51 dentistes.

Pharmacies

3 pharmacies se trouvent proches du cabinet, la première si situant à seulement 60 mètres. Il faut compter au total 20 officines dans le secteur d'activité.

► LES LOCAUX

Le médecin sortant exerce dans un cabinet médical situé dans une rue commerçante du centre-ville, à proximité directe du front de mer. Sa superficie est de 35 m², repartis en 2 pièces en rez-de-chaussée : le cabinet est totalement accessible aux personnes à mobilité réduite.

Les lieux sont entièrement équipés : table d'examen, meubles de rangement à destination du matériel médical et des dossiers, bureau, bibliothèque... Cabinet fonctionnel et aménagé avec soin.

Les appels téléphoniques et les RDV sont gérés par un télésecrétariat.

► MÉDECIN À L'ORIGINE DE L'OFFRE

Médecin généraliste, né en 1958, qui a créé sa patientèle.

► L'OFFRE

Le médecin sortant exerce dans le cadre d'une réelle association avec 2 médecins généralistes et un rhumatologue. Cette association est une société civile de moyens qui loue le local sous forme d'un bail commercial (durée indéfiniment renouvelable). Le médecin sortant souhaite céder sa patientèle pour le montant minimal fiscalement autorisé, son but n'étant pas de faire de cette cession une transaction financière.

Actuellement, le médecin exerce en libéral 5 jours et demi par semaine. Il n'assure plus de garde mais il serait souhaitable que son successeur participe au tour de garde au début de son activité. Il sera bien évidemment libre de s'organiser comme bon lui semblera concernant ses jours de consultation.

Le médecin sortant intervient de manière régulière dans les 4 EHPAD de la commune pour suivre ses clients y résidant. Sa patientèle est composée pour plus de la moitié de personnes de plus de 60 ans. Environ 30% de ses patients se situent dans la tranche d'âge 30 – 60 ans et moins de 10 % de son activité concerne les moins de 16 ans.